AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2026, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 737-2026 CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

Ce règlement permet aux citoyens et citoyennes d'obtenir une aide financière de 50% du coût d'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine lavables, jusqu'à concurrence de 100$, au cours de l'année 2026. Le programme prend fin le 31 décembre 2026 ou lorsque la somme totale octroyée atteindra 1 500$.

RÈGLEMENT 750-2026 CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DE TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Ce règlement vise à encourager le remplacement de toilettes existantes par des toilettes à faible débit. Cette subvention est de 100$ par toilette, pour un maximum de 2 toilettes par bâtiment. Le programme prend fin le 31 décembre 2026 ou lorsque la somme totale octroyée atteindra 1 500$.

Des copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ces règlements entrent en vigueur en date du présent avis.

Cet avis est donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec.*

DONNÉ À VAL-DAVID, le 12 mars 2026

(Signé)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint